

Séance du 25 août 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Millet-Barbé, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaëz, Saussié, Adjointes ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Millet-Barbé ; Mme Favoreu-Dumas à M. le Maire ; Mme Jeambrun à Mme Ipharraguerre, Mme Bisauta à M. Causse, M. Larralde à Mme Lougarot.

EXCUSE : M. Sarhy.

ABSENT : M. Labayle.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : Urbanisme - Hôtel Basses Pyrénées : promesse de vente

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 29 juillet 2004, nous avons décidé l'acquisition de l'Hôtel des Basses Pyrénées à la CABAB afin de pouvoir maîtriser l'évolution de cet immeuble et la vocation structurante de cet hôtel dans le secteur de la Porte d'Espagne.

Un des objectifs de la Ville de Bayonne était je vous le rappelle, de maintenir un équipement hôtelier répondant à un besoin évident.

Une étude avait été confiée au cabinet THL Consulting, spécialisé dans le tourisme, les hôtels et les loisirs, qui avait conclu à la faisabilité d'une opération de réhabilitation de ce bâtiment en vue de son exploitation hôtelière.

Plusieurs candidats se sont manifestés pour marquer leur intérêt et visiter cet hôtel. Nous avons établi alors un cahier des charges qui a été transmis aux candidats spontanés mais aussi à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque afin qu'il puisse être diffusé à d'autres opérateurs hôteliers.

Parmi les offres reçues, il est apparu que seule celle de la société Mona Lisa répondait parfaitement à notre demande à savoir, réhabilitation du bâtiment à destination d'un hôtel de charme d'un bon niveau 2 étoiles et proposition d'achat à 762 000 € correspondant au prix d'acquisition par la Ville de Bayonne et à l'estimation des services fiscaux en date du 25 juillet 2003.

Pour information, les services fiscaux ont porté la valeur vénale du bien à 780 000 € au 19 août 2005.

Cette société ayant par ailleurs présenté des références dans ce type d'opération réhabilitation-exploitation d'équipements hôteliers, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse de vente de l'hôtel des Basses Pyrénées avec la société Mona Lisa dans les conditions ci-après définies : cette promesse de vente contiendra une clause suspensive précisant que la signature de l'acte définitif ne pourra avoir lieu qu'après présentation détaillée par le futur acquéreur du programme de l'opération et nouvelle saisine du Conseil Municipal.

Adopté.

Mme Lougarot vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.